



ÉLECTIONS RÉGIONALES 2021

la vie associative,
une richesse régionale

LA RÉGION, PARTENAIRE DES ASSOCIATIONS

LA FORCE ASSOCIATIVE EN NOUVELLE-AQUITAINE

- 140 000 associations en Nouvelle-Aquitaine qui maillent les territoires
- 1,3 million de bénévoles
- 160 500 salarié-es
- 67% des Français-es accordent une confiance aux associations¹ comme actrices de la démocratie

LE FINANCEMENT DES ACTIVITÉS ASSOCIATIVES PAR LES RÉGIONS

Les financements régionaux représentent 4% des ressources associatives au plan national². Loin d'être négligeables, ces financements enregistrent la plus forte progression parmi les collectivités territoriales depuis plusieurs années (+24,6% entre 2011 et 2017).

Part des financements associatifs dans les régions : 4,4 Milliards d'euros, fléchés à 97% vers les associations employeuses des secteurs :

- Éducation, formation, insertion (38%)
- Humanitaire, santé, social (25%)
- Culture (16%)
- Défense des droits et des causes (11%)
- Sport (5%)
- Développement local, gestion des services économiques (4%)
- Loisirs (1%)

ENSEMBLE FACE À LA CRISE #COVID19

Les associations durement touchées par la crise

- 86% des associations ont été obligées d'annuler un ou plusieurs événements
- 1 association sur 3 a placé la totalité de ses salarié-es en chômage partiel (au 15 juin 2020)
- 42% des associations employeuses enregistrent une perte de revenus d'activité significatifs
- 57% des associations ont dû revoir leur mode de fonctionnement

Un fort besoin exprimé de soutien régional

- 40% des associations qui ont besoin de soutien ont l'intention de se tourner vers les aides régionales



Zoom sur les têtes de réseaux associatives régionales

50% des associations sont fédérées

En sus des associations ayant une activité régionale, la région abrite des associations dites « têtes de réseau » qui fédèrent d'autres associations sous forme de coordination, fédération, ou même de collectif.

Elles jouent un rôle de représentation des associations en portant leur parole collective, elles accompagnent leurs associations membres ou encore constituent un centre de ressources pour elles.

Les têtes de réseau sont essentielles dans le maillage du tissu associatif et constituent des interlocuteurs privilégiés pour les élus régionaux.

1 - Baromètre de la confiance 2009 - 2019 CEVIPOF

2 - Le Paysage associatif, Viviane Tchernonog et Lionel Prouteau, Dalloz, 2017

LES ASSOCIATIONS, BOOSTER DE LA RÉGION

ELLES SONT 80% DES STRUCTURES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

L'économie sociale et solidaire (ESS) est incontournable dans l'économie régionale. Avec 10,5%³ de l'emploi total, les associations représentent 93,9% des entreprises de l'ESS, avec un poids économique conséquent contribuant à plus de 3% du PIB national.

Elles représentent la principale force de frappe de l'économie sociale et solidaire.

ELLES SONT ACTRICES DE L'INNOVATION SOCIALE ET DES SERVICES AUX CITOYEN·NES

Les associations sont les premières productrices d'innovation sociale au travers de leurs projets, de leur façon de faire « collectif », ou encore de leurs modes d'actions, répondant souvent d'une nouvelle façon à un problème ou un enjeu émergent.

Elles sont le laboratoire permanent de l'innovation sociale.

Très impliquées auprès des citoyen·nes et forces de proposition, elles prennent en charge une partie des services publics et des missions d'intérêt général, garantissant leur non-délocalisation, leur accessibilité à tous et prévenant leur marchandisation.

Elles sont des partenaires connues et éprouvées des pouvoirs publics. Elles apportent leur expertise au service de l'intérêt général et de la co-construction des politiques publiques.

ELLES SONT DES EMPLOYEURS D'UTILITÉ CITOYENNE

Avec 160 500 salarié·es en Nouvelle-Aquitaine, elles représentent 9,8% de l'emploi privé.

Elles portent des emplois qui résistent mieux à la crise car non délocalisables. Elles participent à la création et au maintien d'emplois de qualité et durables, avec des personnels qualifiés et disposant d'une véritable expertise. Sur certains territoires la part de l'emploi associatif peut monter à 20% de l'emploi privé (pour une moyenne de 10% au niveau national).

Elles sont également mobilisées pour accompagner les publics éloignés de l'emploi. **Le secteur associatif a toujours été un acteur phare des politiques publiques de l'emploi.** Au-delà du secteur de l'insertion majoritairement porté par des associations, c'est l'ensemble du champ associatif qui se mobilise pour former et accompagner vers l'emploi.

ELLES SONT DES LIEUX D'ENGAGEMENT ET DE CITOYENNETÉ

Les associations favorisent le dialogue entre les citoyen·nes et les pouvoirs publics, permettant une plus grande pertinence et une meilleure efficacité de l'action publique et facilitant le travail des institutions publiques.

Elles œuvrent au quotidien pour une plus grande cohésion sociale, favorisant le lien entre les générations. **Elles sont des lieux d'appropriation et de transmission des valeurs citoyennes.**

Elles informent sur les enjeux actuels et favorisent la participation à tous les niveaux pour une transition écologique, solidaire et démocratique, en France et dans le monde. Elles contribuent à plus de démocratie et de solidarité et jouent un rôle essentiel d'interpellation des pouvoirs publics. Elles participent au développement de la qualité de vie sur les territoires.

3 - Atlas commenté de l'économie sociale et solidaire, Observatoire National de L'ESS, Ess France, 2020

14 ENGAGEMENTS RÉGIONAUX EN FAVEUR DE LA VIE ASSOCIATIVE

Depuis 2018 la **Charte Régionale d'Engagements Réciproques** associant le Conseil Régional, les services déconcentrés de l'État et le Mouvement associatif Nouvelle-Aquitaine sécurise le partenariat entre associations et pouvoirs publics. Son renouvellement en 2022 viendra intensifier les coopérations entre les signataires au service au dynamisme et de la cohésion sociale dans la région.

CONCERTATION ET CO-CONSTRUCTION

1

Renforcer le dialogue avec les associations à travers le soutien à l'organisation des rencontres de la vie associative tous les 2 ans réunissant les acteurs associatifs et leurs partenaires publics permettant de définir une feuille de route partagée des modalités de soutien à la vie associative.

2

Disposer d'interlocuteur·trices dédié·es à la vie associative à travers la nomination d'un·e Vice-président·e en charge de la vie associative et la création d'une commission vie associative au sein du Conseil Régional.

3

Sanctuariser les moyens dédiés à la vie associative y compris ceux dédiés à l'emploi associatif en 2020.

4

Associer les acteurs associatifs à l'élaboration et au suivi des dispositifs les concernant dans le cadre d'un dialogue permanent.

5

Sécuriser le cadre de concertation avec le monde associatif en organisant la représentation systématique du monde associatif dans les instances de schémas stratégiques (ex : SRADDET, SRDEII) et par la désignation d'un·e référent·e vie associative dans chaque direction de la collectivité.

ACCOMPAGNEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE

Structurer l'accompagnement des associations à travers un renforcement du soutien aux têtes de réseaux associatives régionales (coordinations, fédérations, collectifs, etc.) et aux acteurs de l'appui à la vie associative dans les territoires (collectifs d'associations, lieux associatifs, etc.) ayant un rôle fédérateur et facilitateur pour les associations locales.

Ensemble, ils contribuent au maillage du territoire régional sans bénéficier à ce jour d'aides directes de la Région. Le soutien de la collectivité régionale constituerait un véritable effet levier pour le cofinancement d'autres partenaires au bénéfice des associations plus locales et de leurs bénéficiaires.

SOUTIEN À L'EMPLOI ET LA PROFESSIONNALISATION DES ASSOCIATIONS, AVEC UNE ATTENTION PORTÉE À LA SITUATION DES JEUNES

Accompagner la professionnalisation des associations et sécuriser la fonction employeur en soutenant les acteurs associatifs et grands réseaux reconnus de l'appui à la vie associative capables de conseiller, orienter et accompagner les associations souhaitant déposer une demande d'aide au financement de l'emploi par la collectivité.

Étudier l'opportunité de cofinancer le FONJEP, dispositif de soutien au projet associatif par la sécurisation de compétences clés au sein des associations (développement du projet, accompagnement, coordination, animation de réseau, etc.).

Soutenir l'emploi associatif en abondant le dispositif local d'accompagnement, en soutenant les initiatives de mutualisation à l'instar des groupements d'employeurs associatifs et en soutenant l'emploi associatif avec une attention particulière portée à la situation des jeunes.



FINANCEMENTS

10

Soutenir l'engagement bénévole à travers l'abondement du fonds régional et l'intensification des efforts de coordination entre Conseil Régional et État.

11

Relever le taux d'intervention de la collectivité régionale à 50% de la dépense éligible en fonctionnement afin de soutenir les ressources humaines nécessaires aux projets et lever la règle du prorata budgétaire, véritable double-peine pour les associations en temps de crise.

→ Bonne pratique

Le Mouvement associatif a publié un guide des subventions aux associations.



En savoir plus



12

Harmoniser les outils relatifs aux subventions octroyées aux associations à travers la mise en place du dossier unique de subvention.

13

Diffuser au sein des services juridiques et auprès des élu·es tous les outils d'une contractualisation en confiance avec les associations notamment ceux concernant la subvention et la signature de conventions pluriannuelles d'objectifs.

OBSERVATION DE LA VIE ASSOCIATIVE

14

Créer une cellule d'observation de la vie associative régionale, en lien avec les acteurs associatifs, permettant de disposer de données relatives à l'économie associative, l'emploi, l'engagement, la coopération entre associations, aux libertés associatives, etc.

→ UNE ASSOCIATION, C'EST :

- un acteur qui ne poursuit pas un but lucratif
- une gouvernance collective, bénévole et désintéressée
- la garantie d'un service non délocalisable
- une accessibilité en termes de prix et de public
- une volonté de faire vivre les territoires
- un partenaire connu et éprouvé des pouvoirs publics
- des actions d'utilité citoyenne pour une société plus juste, plus durable et plus humaine

ALLER PLUS LOIN

Le kit asso de l'élu.e

→ lemouvementassociatif.org/le-kit-asso-de-l-elu-e

Associations et collectivités : agir et réagir face à la crise

→ lemouvementassociatif-aura.org/parteneriat-face-a-la-crise

LES MOUVEMENTS ASSOCIATIFS RÉGIONAUX



Le Mouvement associatif est présent dans 13 régions de France



WWW.LEMOUVEMENTASSOCIATIFNOUVELLEAQUITAINE.ORG

NOUVELLEAQUITAINE@LEMOUVEMENTASSOCIATIF.ORG



[@LEMOUVASSONA](https://twitter.com/LEMOUVASSONA)

Le
MOUVEMENT
ASSOCIATIF
\\ Nouvelle-Aquitaine

Choisir
l'intérêt
général